



CONSERVATOIRE DE VILLEPINTE
MUSIQUE – DANSE – ART DRAMATIQUE

Centre culturel Joseph Kessel
251, Bd Ballanger - 93420 VILLEPINTE
Établissement classé par l'État:

« Conservatoire à Rayonnement Communal »

☎ : 01 55 85 96 20

conservatoire@ville-villepinte.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année Scolaire 2017/2018

Le dossier complet accompagné des droits d'inscription d'un montant forfaitaire de 50 euros (non remboursables) est à déposer au secrétariat du conservatoire lors du rendez-vous de septembre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

IDENTITÉ

ÉLÈVE

NOM-Prénom : _____ Sexe M F

Date et lieu de naissance : _____

Mentions particulières (médicales ou autres) : _____

Établissement fréquenté et niveau scolaire en 2017/2018 : _____

Adresse : _____ CP Ville : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Adresse e-mail élève majeur : _____

REPRÉSENTANT LÉGAL 1 (pour les mineurs)

NOM-Prénom : _____

Adresse : _____ CP Ville : _____

Tél. domicile : _____

Tél. portable : _____ Tél. pro : _____

Adresse mail : _____

Assurance RC : _____ N° contrat : _____

REPRÉSENTANT LÉGAL 2 (pour les mineurs)

NOM-Prénom : _____

Adresse : _____ CP Ville : _____

Tél. domicile : _____

Tél. portable : _____ Tél. pro : _____

Adresse mail : _____

Assurance RC : _____ N° contrat : _____

CHOIX DES DISCIPLINES

Musique

L'inscription en pratique collective seule est autorisée.

L'inscription en formation musicale nécessite obligatoirement le suivi d'une pratique collective.

En cas d'inscription instrumentale :

- L'élève devra suivre obligatoirement le cours de formation musicale et une pratique collective.
- L'acquisition (neuf ou occasion) ou la location de l'instrument est obligatoire.

Danse

- CLASSIQUE MODERN' JAZZ CONTEMPORAIN HIP HOP

Un certificat médical est obligatoire dès le 1^{er} cours. Les élèves sans certificat médical seront acceptés en cours uniquement comme "auditeur".

Art dramatique

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à fournir :

- Justificatif de domicile.
- Carte de quotient familial.
- Attestation d'assurance responsabilité civile étendue aux dommages corporels.
- Certificat médical (uniquement élèves « Danse »).
- 2 photos d'identité.
- 6 enveloppes à fenêtre timbrées.
- Chèque des droits d'inscription de 50€ libellé à l'ordre du Trésor Public

Cession de droits d'image pour les élèves mineurs ou majeurs :

Je soussigné(e)
représentant(e) légal(e) de l'élève

1) autorise la prise photographique et vidéo pour diffusion et publication dans les supports de communication de la ville de Villepinte : oui non

2) accepte de recevoir des informations par mail ou par courrier sur les manifestations culturelles de la ville : oui non

Date et signature d'un représentant légal